

Le Président

**Mesdames et Messieurs les dirigeants
d'opérateurs de ventes volontaires de meubles aux
enchères publiques**

Paris, le 28 novembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de partager avec vous une bonne nouvelle : la réouverture des maisons de ventes. Le gouvernement a été sensible à nos appels.

Le décret du 27 novembre 2020 nous donne l'autorisation, dans le strict respect du protocole sanitaire que nous avons déjà adopté, lors du premier déconfinement - et seulement celui-là -, d'accueillir du public lors des expositions, et lors des ventes publiques.

Vous voudrez bien trouver ci-joint quelques recommandations qui explicitent les nouvelles dispositions.

Permettez-moi d'exprimer ma profonde sympathie à ceux qui ont souffert des attaques de cette épidémie, et de féliciter tous ceux qui ont su y faire face en maintenant leur activité, ou en préparant la reprise. Puisque le mot à la mode est « résilience », oui, notre profession a su en faire preuve, et c'est tout à son honneur.

Pour sa part, le Conseil des ventes a maintenu les examens, qui se passent bien et se dérouleront d'ici la fin de l'année. L'intérêt des candidats n'a pas faibli, puisque 120 candidats environ se sont présentés à l'examen d'accès.

Je souhaite que le mois de décembre qui, traditionnellement, voit votre activité battre son plein, vous soit favorable, je vous invite à prendre soin de vous et de vos familles et vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

et les adieux -



Henri PAU